

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
D'AGUANISH, TENUE LE MARDI 4 JUILLET 2023, À 19 h, À
LA SALLE LORENZO DÉRAPS.

Présents :

Monsieur Léonard Labrie	Maire
Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Madame Johanne Cormier	Conseillère # 2
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Monsieur Rénaud Blais	Conseiller # 5
Madame Noëlline Gallant	Conseillère # 6

Absent :

Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
--------------------------	----------------

Assistent également à la séance:

Madame Monika Déraps, greffière-trésorière ainsi que madame Marlène Blais, directrice générale.

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Léonard Labrie, maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 18h59.

RÉSOLUTION N°066-07-2023

ORDRE DU JOUR : ADOPTION

Après la lecture de l'ordre du jour;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE *l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :*

- 1. Moment de réflexion;*
- 2. Vérification des présences;*
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 juin 2023;*
- 5. Suivi des affaires courantes;*
- 6. Déboursés;*
- 7. Pro-Maire;*

8. Association de Cancer – Est du Québec / Demande d'appui;
 9. Association Chasse et Pêche Aguanish / Appui financier;
 10. Suivi de dossiers / Agente de développement municipal;
 11. Correspondance;
 12. Affaires nouvelles;
 13. Période de questions;
 14. Clôture de la séance.
-
-

RÉSOLUTION N°067-07-2023
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 13 JUIN 2023 :
ADOPTION

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité d'Aguanish tenue le 13 juin 2023 a été remise à chaque membre du conseil dans un délai de deux jours ouvrables avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance du conseil du 13 juin 2023, soit et par la présente, adopté tel que déposé.

SUIVI DES AFFAIRES COURANTES : INFORMER

Madame Marlène Blais, directrice générale, fait un suivi des projets en cours et à venir aux élus concernant les dossiers suivants :

- Demande à Rio Tinto pour courroies de convoyeurs désuètes;
 - Procédure pour agrandissement d'infrastructures municipales /terrain privé;
 - Prévention des feux de forêt – Bilan des travaux 2022.
-
-

RÉSOLUTION N°068-07-2023
DÉBOURSÉS : ADOPTION

Après avoir pris connaissance des déboursés;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Réналd Blais, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal approuve la liste des déboursés d'une somme de 73 181.01\$ en date du 30 juin 2023 tel que déposé.

RÉSOLUTION N°069-07-2023
ASSOCIATION DU CANCER – EST DU QUÉBEC / DEMANDE
D'APPUI : DÉCIDER

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Rénald Blais, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal fasse un don de 150.00\$ pour l'Association du cancer de l'Est du Québec

RÉSOLUTION N°070-07-2023
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE D'AGUANISH / APPUI
FINANCIER : DÉCIDER

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal accorde un appui financier d'une somme de 200.00\$ à l'Association Chasse et Pêche Aguanish afin de leur permettre d'augmenter leur visibilité et de bonifier la rétention touristique.

*** Monsieur Romuald Gallant, conseiller # 4 et madame Noëline Gallant, conseillère # 6, déclarent un conflit d'intérêts. Ils n'ont participé à aucune délibération dans ce dossier et se sont retirés de la séance du conseil municipal sur ce point.

SUIVI DE DOSSIERS – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT
MUNICIPAL : DÉPOSER

Madame Marlène Blais, directrice générale, remet aux membres du conseil le rapport sur le suivi des dossiers en cours de madame Fanny Lachambre, agente de développement municipal.

CORRESPONDANCES

- *Aucune correspondance*
-
-

AFFAIRES NOUVELLES

- *Aucune affaire nouvelle*
-
-

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h05

Un (1) citoyen adresse sa question aux élus.

Fin de la période de questions : 19h08

RÉSOLUTION N°071-07-2023
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE la séance du conseil soit levée à 19h09.

*Monika Déraps
Greffière-Trésorière*

*Léonard Labrie
Maire*